

Exclusif : la liste des dix bars toulousains qui risquent d'être contraints de fermer à 22 heures

Société



Le Filochard fait partie des établissements visés./ DDM B. Dillies

C'est une entrée en matière remarquée pour la commission communale des débits de boisson.

Près d'un mois après sa mise en service, la nouvelle arme du Capitole pour lutter contre les bars trop bruyants va probablement faire ses premières victimes.

D'ici au 3 mars prochain, une dizaine d'établissements de la Ville rose sera convoquée pour « tapage nocturne », avec pour sanction probable l'obligation temporaire de baisser rideau dès 22 heures, ce qui engendrera une perte financière non négligeable. « Une méthode qui a prouvé son efficacité chez nos voisins bordelais », estime Olivier Arzac, adjoint en charge de la prévention et de la sécurité

Les premières missives, selon une source municipale, devraient être envoyées au **Filochard** situé place du **Pont Neuf**, au **Café Populaire**, bar historique de la rue de la Colombette, au **Before chicha**, quartier du Capitole, au **Délicatessen** rue Riquet, au **Snapper Rock** de la rue Gabriel Péri, au **Borriquito Loco**, rue des Paradoux, à l'**Ice Club** du quartier Capitole, au **Ça va aller**, situé impasse de la Flambère, le **Toulou & Zen**, à Matabiau, ou encore au **Ntem**, place Saint-Cyprien. « Pour le moment, aucune sanction n'est prévue, nous allons d'abord discuter avec, les auditionner, et on agira en fonction de ces entrevues », tempère un membre de la commission.

Des récidivistes

« Je précise que ceux qui sont concernés ont déjà été verbalisés par la police municipale au moins deux fois. On s'attaque aux récidivistes. Il faut équilibrer la balance entre l'aspect festif et la tranquillité légitime pour les riverains. Depuis notre élection, beaucoup de dispositifs montent en puissance. Les bars qui gênent par des nuisances sonores sont plus visés », assure l'élu municipal.

Jusqu'à présent, chaque fois que la mairie constatait un trouble à l'ordre public, les délais de procédure prenaient « une dizaine de mois » et cela aboutissait généralement à une amende peu onéreuse « d'environ 450 €. Un montant dérisoire par rapport à leur chiffre d'affaires », regrette Olivier Arzac.

« On ne veut plus voir ce genre de choses. Nous envoyons actuellement une lettre à tous les gérants, en demandant un effort au niveau du respect des terrasses, des réglementations du son, et de contrôle d'afflux de clientèle », ajoute-t-il.

Une médiation avant la possible sanction

La mairie veut changer les comportements. Dans un premier temps, les propriétaires de ces lieux « très connus par Allo Toulouse » seront auditionnés, une médiation avec les syndicats de l'Umih et du Synhorcat sera organisée courant février. « Nous confions aux syndicats professionnels une liste de noms.

Ils vont discuter, essayer de comprendre, d'ailleurs les riverains et la police municipale participent à ce vrai dialogue. Avant de pénaliser, on souhaite sensibiliser. En fonction de ce qui ressort de cette discussion, on imposera ou non une restriction d'heure après les avoir reçus en séance (le 3 mars) », insiste l'adjoint au maire.

De quoi faire réagir le monde de la nuit.

RÉMI BUHAGIAR

Suivre @RemiBuhagiar